

Retraite : 3,1 millions de centenaires étrangers réputés vivants !



... inscrits au fichier sécu, alors que l'Insee ne dénombre que 21 000 centenaires en France !!!

Encore un scandale mis sous le tapis depuis des années, avec la complicité de Macron.

À l'heure où le gouvernement veut faire table rase de notre système de retraite par répartition et instaurer un système à points à la suédoise, lequel a démontré qu'il conduisait

inexorablement à l'appauvrissement des petits retraités, il convient de revenir sur **la fraude colossale sur les retraites versées à l'étranger.**

<https://www.valeursactuelles.com/economie/des-retraites-francaises-versees-des-morts-au-maghreb-113990>

Mais avant de détailler cette fraude, il me semble que le monsieur Retraite, **Jean-Paul Delevoye**, qui a « omis » de déclarer à la HATVP plusieurs de ses fonctions annexes, et a minimisé le montant de ses rémunérations dans sa déclaration initiale, n'a plus sa place au sein du gouvernement pour mener à bien la réforme des retraites.

Suite au premier « oubli » de ce monsieur et aux légitimes interrogations de chacun, on est passé curieusement de **3 mandats déclarés initialement à 13** reconnus aujourd'hui, dont 11 bénévoles. Quant aux deux mandats rémunérés, les montants de 78 408 euros et 73 338 perçus en 2018 auraient été minimisés dans un premier temps.



Anticor ne s'y trompe pas. Et quand Édouard Philippe déclare, sans la moindre preuve, que la « **bonne foi de Jean-Paul Delevoye est totale** », Anticor répond à juste titre :

« Au bout d'un certain nombre d'omissions, la bonne foi est à relativiser » !

Anticor réclame donc justice, car ce genre d'incartade est passible de 45 000 euros d'amende et 3 ans de prison. En attendant d'y voir plus clair, une démission s'impose. Si ce monsieur n'est pas clair dans ses propres affaires, comment pourrait-il piloter la réforme concernant la retraite de millions de citoyens ? À la justice de faire la lumière...

Les Français ne font aucune confiance à ce gouvernement qui a toujours menti et défendu l'indéfendable (affaire Benalla).

https://www.lepoint.fr/politique/declaration-d-interets-delevo-ye-declare-13-mandats-14-12-2019-2353201_20.php

https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retr-aites/omissions-de-jean-paul-delevoye-au-bout-d-un-certain-nombre-la-bonne-foi-est-a-relativiser-estime-anticor_3744629.html

Mais revenons à la fraude sur les retraites versées à l'étranger.

Cette fraude est connue depuis 2010, puisque la Cour des comptes, par la voix de Rolande Ruellan, avait dénoncé le scandale des centenaires algériens.

Il y a davantage de centenaires enregistrés dans les caisses de retraite de la sécu que de centenaires en Algérie ! Vivre au-delà de 115 ans n'a rien d'exceptionnel sous le doux climat du Maghreb.

Car en Algérie, on ne meurt jamais, pour la simple raison que l'état civil est des plus défaillants et que les preuves de vie se résument à un simple « **certificat de vie** », souvent obtenu de manière frauduleuse, moyennant bakchich. Le trafic est juteux, avec la complicité des autorités locales.

Les enquêtes menées dans les pays étrangers se sont heurtées à un mur de silence. **Mais sur les 200 dossiers qui ont pu être décortiqués, seulement 49 concernaient des retraités vivants !!**

Ce qui donne quand-même 75 % de fraude sur cet échantillon !!

<https://ripostelaique.com/fraude-secu-84-millions-dinscrits-pour-67-millions-dhabitants-3-millions-de-centenaires.html>

Il y a sur le fichier sécu 14,7 millions de centenaires !! Dont 3,1 millions réputés vivants. Problème : on recense en France 21 000 centenaires en 2016 (Insee) ! Sur les 3,1 millions de centenaires réputés en vie, 1,5 million relève de

l'Insee et 1,6 relève de la Cnav. Combien d'entre eux perçoivent encore une retraite ?

<https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/fraude-sociale-et-immigration-la-grande-escroquerie-110861>

https://www.capital.fr/economie-politique/au-maghreb-ces-morts-qui-continuent-a-toucher-leur-retraite-francaise-1357583?amp&__twitter_impession=true

Autre fraude massive, celle des pensions de réversion. La France ayant reconnu la polygamie pour les retraités étrangers, la pension de réversion est divisée entre les 3 ou 4 épouses.

D'où les abus innombrables. En Algérie, il y a 4 à 5 fois plus de pensions de réversion de la Cnav que la moyenne nationale.

Rappelons que la France verse 6,5 milliards de retraites à l'étranger. La fraude est colossale. On l'estime à minima à 15 %, ce qui fait 1 milliard. Mais compte tenu des chiffres ci-dessus et de l'omerta qui règne sur le sujet, la fraude dépasse certainement les 2 milliards.

Et ne comptons pas sur Macron pour régler le problème, par peur de froisser nos « amis » algériens ! On préfère fermer les yeux et taper au portefeuille des Gilets jaunes.

Pour terminer, n'oublions pas les largesses de la sécu à l'égard des seniors étrangers, qui n'ont jamais travaillé ni cotisé en France.

870 euros pour une personne seule et 1350 euros pour un couple. C'est le montant de l'Aspa, qui remplace le minimum vieillesse.

Pour les ressortissants de l'UE, il suffit d'être âgé de 65 ans en arrivant en France pour y avoir droit. Pour les extra-européens, il faut en outre avoir séjourné en France depuis 10 ans. On imagine la facilité avec laquelle on peut contourner

cette exigence très théorique.

Notons qu'une Française n'ayant pas travaillé et dont le mari touche 1 000 euros de retraite, n'aura droit qu'à 350 euros pour atteindre les 1 350 euros pour le couple.

Mais le couple d'étrangers fraîchement arrivés et non mariés, aura droit à $870 \times 2 = 1\,740$ euros. En Bulgarie, le Smic est inférieur à 300 euros.

En venant en France, un couple bulgare aura 1 350 euros ou 1 740, selon qu'il est marié ou pas. Et peu importe si les Gilets jaunes ont le frigo vide le 15 du mois !

« ... Il n'est pas obligatoire d'avoir la nationalité française. Les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE), soit les 28 États membres de l'Union européenne (UE), la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande, ainsi que les ressortissants de la Suisse ont droit à l'Aspa s'ils vivent dans l'Hexagone pendant les trois mois précédant leur demande. »

Vous l'avez compris, la réforme des retraites n'a d'autre but que de faire des économies, afin de financer l'immense gouffre financier de l'immigration et la gabegie généralisée dans la gestion des 750 milliards de budget social.

Dès que la réforme sera effective, la valeur du point baissera, comme cela a été le cas en Suède à 4 reprises depuis sa création.

C'est l'unique but de Macron, faire baisser le coût des retraites, qui s'élève à 350 milliards par an, ou 14 % du PIB (2500 milliards). Car c'est l'Assemblée nationale qui aura chaque année le dernier mot pour fixer la valeur du point, et certainement pas les partenaires sociaux.

Le pays s'enfonçant de plus en plus dans un endettement colossal, le gouvernement invoquera l'intérêt national pour reprendre la main.

Prétendre que cette réforme se justifie pour des raisons de justice sociale est un mensonge monumental. Elle ne sert qu'à financer l'immigration de masse, dont le coût est exponentiel.

La vraie justice sociale, serait de ne pas donner de retraite à des étrangers qui n'ont jamais travaillé ni cotisé en France !!

http://www.areli.fr/wp-content/uploads/2015/10/Guideduretraiteetranger_Unafo_fev2012.pdf

Jacques Guillemain